

Équipe Canada Interski 2027 : Le processus de sélection de l'AMSC

18 octobre 2024

1. Introduction

Le prochain congrès Interski aura lieu à Vail Mountain, Colorado, aux États-Unis, en 2027, et l'AMSC a le privilège de sélectionner et d'envoyer une fois de plus une équipe élite de formateur·trice·s pour représenter le Canada. Notre équipe aura la charge de la délégation canadienne qui inclut nos partenaires existants (ACMS, ACMSN, CADS et ACA). Nous sommes ravis d'offrir cette possibilité à nos membres qualifiés de l'AMSC. L'AMSC utilisera un processus de sélection en plusieurs étapes qui culminera par l'annonce de l'équipe finale au printemps 2025, ce qui donnera à l'équipe le temps de se préparer et s'entraîner ensemble. La date limite pour poser sa candidature afin de participer au processus de sélection et de soumettre sa vidéo dans le cadre de la première étape est en janvier 2025.

L'AMSC a comme objectif de former un groupe technique de professionnels de ski canadiens très motivés et soudés, qui s'exécuteront de façon experte dans le cadre du congrès Interski 2027. De plus, ils seront des ambassadeurs et des ambassadrices remarquables, accessibles aux membres avant et après cet événement marquant pour la communauté internationale des moniteurs et de monitrices de ski.

2. Objectifs, responsabilités et attentes des membres de l'équipe

Le congrès Interski est essentiel pour démontrer le leadership de l'AMSC dans l'industrie du ski au Canada et le fait que l'AMSC continue d'être une nation de ski de premier plan à l'échelle internationale. Le congrès Interski représente la meilleure occasion pour l'AMSC et ses membres d'échanger leurs idées et d'être exposés aux idées d'autres nations sur la technique, la méthodologie de l'enseignement du ski et les dernières pratiques commerciales des pays du monde entier. La participation de l'AMSC à Interski apportera une contribution positive à nos membres en leur permettant non seulement d'échanger de l'information provenant d'autres pays, mais aussi de partager nos méthodes.

La participation en tant que membre de l'équipe est une réalisation prestigieuse et une responsabilité importante. Les membres qui souhaitent jouer un rôle au sein de l'équipe Interski de l'AMSC doivent être prêts à s'engager et à partager avec d'autres personnes à l'intérieur et à l'extérieur de l'AMSC pour s'assurer que les membres de l'AMSC tirent le meilleur parti possible de la participation de l'organisation à l'événement.

L'engagement des membres de l'équipe de l'AMSC précédant et suivant le congrès Interski permettra de produire certains projets écrits, des vidéos, des entrevues et différentes recherches. C'est dans cet état d'esprit que les vidéos du processus de sélection de tous les candidat-e-s deviennent un élément clé.

Les membres de l'équipe Interski sont bénévoles. Ils doivent être en mesure de s'engager pendant environ 25 jours, ce qui comprend l'entraînement et l'événement. Les membres de l'équipe qui travailleront sur les programmes de l'AMSC seront payés conformément aux lignes directrices existantes de l'entente avec les formateurs et formatrices.

Les personnes participant aux essais devront signer une décharge dégageant l'AMSC de toute responsabilité, ainsi qu'une décharge médiatique autorisant l'AMSC à utiliser des vidéos et des photographies de la personne participante. Cet accord sera signé par tous les membres de l'équipe et décrira les lignes directrices et les attentes, ainsi que les politiques en matière de médias sociaux, de communication, d'uniformes et de dépenses, entre autres détails. Vous trouverez ci-dessous un aperçu du processus de sélection utilisé pour l'équipe Interski 2027 de l'AMSC.

3. Composition de l'Équipe Interski

3.1 L'Équipe Interski 2027 sera composée d'une représentation équilibrée de l'AMSC à la fois régionale et démographique, ainsi que de la reconnaissance des objectifs stratégiques de l'organisation pour aller de l'avant. Nous sommes heureux d'annoncer que l'équipe 2027 sera composée de 12 membres (démonstrateurs et démonstratrices), en plus du personnel de délégation et du personnel entraîneur, de deux remplaçant-e-s (1 homme et 1 femme en cas de blessure ou de situation imprévue).

3.1.1 Objectifs de composition de l'équipe :

- Ouest: Minimum de 7 membres
- Est: Minimum de 7 membres
- Bilingue FR/AN : Minimum de 4 membres (minimum 8 dans la sélection #1)
- Femmes : Minimum de 4 membres (minimum 8 dans la sélection #1)
- Hommes : Minimum de 4 membres (minimum 8 dans la sélection #1)

3.2 Les éléments qui précèdent sont des objectifs pour la composition de l'équipe. La composition finale de l'équipe peut varier en fonction du nombre participant-e-s à la sélection.

3.3 Autres considérations : Participation à l'industrie du ski et comme formateur-trice aux différents programmes de l'AMSC (i.e. que les candidat-e-s doivent déjà travailler dans le cadre des programmes de l'AMSC pendant la période de sélection).

4. Conditions préalables pour participer à la sélection de l'Équipe Interski

4.1 Pour participer au processus de sélection, les conditions suivantes doivent être remplies :

- Certification de niveau 4.
- Membre actuel (cotisations payées pour la saison 2024-2025).
- Admissible à travailler pour l'AMSC en tant que formateur·trice (entraînement des formateur·trice·s complété, dossier des antécédents judiciaires, etc.
- Maximum de 2 participations consécutives comme membre de l'Équipe Interski.
- Posséder un passeport canadien en règle ou une carte de résidence permanente.

4.2 Exclusion pour non-respect des engagements antérieurs

Tout candidat ou candidate qui a déjà été sélectionné·e pour une équipe Interski mais qui n'a pas rempli ses obligations, y compris, mais sans s'y limiter, la participation à la formation requise, la participation à des événements officiels ou le respect de tout autre engagement énoncé dans le processus de l'Équipe Interski, sans raison valable ou approbation préalable, sera jugé·e inadmissible à la prise en compte dans le processus de sélection actuel. L'Alliance des moniteurs de ski du Canada se réserve le droit d'évaluer les circonstances de tout non-respect antérieur et de prendre des décisions finales concernant l'admissibilité.

5. Processus de sélection

5.1 **Sélection #1** - Soumettre une vidéo (Pour tous – conformément à l'élément 4.1)

- 5.1.1 À la première étape du processus de sélection, les membres intéressés sont invités à soumettre une seule vidéo présentant à la fois des démonstrations sur neige ainsi qu'une brève biographie et une introduction, y compris toute expérience antérieure dans l'industrie du ski.
- 5.1.2 La date limite pour soumettre les vidéos de candidature est **le 15 janvier 2025, 23 h 59 HNE**.
- 5.1.3 Toutes les vidéos soumises doivent être [téléchargées sur YouTube](#) et partagées via un lien vers Interski@snowpro.com
- 5.1.4 Toutes les vidéos soumises recevront des commentaires en fonction de la rubrique de marquage (voir Annexe A), qui décrit les critères d'évaluation utilisés pour déterminer la première étape de la sélection. La qualité de la production vidéo n'aura pas d'impact sur la note du candidat ou de la candidate.
- 5.1.5 Environ 50 % de ceux et celles qui ont soumis des vidéos seront invité·e·s à assister au camp de sélection Interski dans l'Est ou l'Ouest du Canada.
- 5.1.6 Format : Pour assurer l'uniformité, les membres intéressés doivent utiliser le format ci-dessous pour soumettre leur vidéo. Veuillez inclure le nom complet et le numéro de membre de l'AMSC, ainsi que la région.

Dans la vidéo : **SKI EXPERT**

- Premier critère (minimum 5 secondes par descente, maximum 15 secondes).

- Deuxième critère (Terrain expert)
 - a) Court rayon (virages experts)
 - b) Parallèle de démonstration (virages à vitesse intermédiaire, conduit)
 - c) Parallèle expert (virages coupés à vitesse experte)
- Skiez devant la caméra pour montrer les conditions de neige et au moins deux gros plans tout en skiant.
- La vidéo devrait montrer le skieur ou la skieuse de dos et de face, et de côté sur au moins une descente. Voir l'annexe A pour les critères de la rubrique de marquage.

5.1.7 Frais: Il n'y a pas de frais de participation associés à la sélection #1.

5.2 Sélection #2 - En personne, Camp de sélection Interski

5.2.1 Format et calendrier

- La deuxième phase du camp de sélection Interski sera un événement de deux jours en personne.
- 5 descentes notées (ski-off) au cours des deux jours incluant, tout-terrain, bosses, parallèle expert, courts rayons et ski en équipe.
- Du 19 au 20 février 2025 Mont Orford, QC - Régions de l'Est
- Du 27 au 28 février 2025 Sun Peaks, Colombie-Britannique - Régions de l'Ouest

REMARQUE : L'inscription à cette sélection sera requise 12 jours à l'avance.

5.2.2 Objectifs, évaluation et résultats des descentes notées (ski-off)

- Les objectifs des descentes notées seront la vitesse et la performance.
- L'ordre des descentes sera déterminé en fonction de la neige et des conditions météorologiques, du terrain disponible, etc.
- Chaque démonstrateur-trice aura deux tentatives pour chaque type de descente. On conservera le pointage le plus élevé des 2 et qui comptera pour la note finale.
- Chaque note pour chaque descente est déterminée en fonction de la moyenne des pointages pris par les juges.
- Tous les objectifs des descentes notées sont pondérés de manière égale.
- Le système de pointage sera sur 100.
- Les notes finales seront fournies individuellement à chaque participant-e.
- La liste des noms des 12 premiers de chaque sélection (Est et Ouest) sera dressée par ordre alphabétique et annoncée aux participant-e-s et aux membres de l'AMSC.
 - Les participant-e-s retenu-e-s seront automatiquement invité-e-s à passer à la sélection #3.
- Type de ski recommandé - ski de course (Slalom) rayon entre 11-15 mètres.

5.2.3 Frais: Des frais de participation de 99\$ seront exigés pour la sélection #2.

5.3 **Sélection # 3** - Présentation des connaissances sur les techniques et les méthodes d'enseignement de l'AMSC (24 participant-e-s au total)

5.3.1 La sélection finale retiendra 14 membres (12 démonstrateur-trice-s) pour l'équipe Interski 2027 de l'AMSC avant la fin de la saison 2024-2025.

5.3.2 Sélection #3 Format

- La sélection finale de l'équipe Interski sera faite parmi les 24 meilleurs candidat-e-s de la sélection #2.

5.3.2.1 Soumettre une vidéo sur Youtube: Maximum de 5 minutes en français ou anglais)

Répondez aux questions suivantes :

- a) Décrivez votre cheminement à travers chaque processus de sélection et comment cela vous a aidé à améliorer votre ski et votre enseignement ?
- b) Qu'espérez-vous apprendre en faisant partie de l'équipe ?

5.3.2.2 Directives pour filmer votre présentation sur neige (français ou anglais)

- a) Doit porter l'uniforme officiel de l'AMSC
- b) Le contenu de la vidéo doit être autorisé
- c) Renonciation signée
- d) Critères de presentation:
 - Minimum 3 minutes, maximum 5 minutes du début à la fin.
 - Cette vidéo vous aidera à démontrer votre créativité, vos compétences en présentation et votre compréhension approfondie du sujet.
 - Le/la présentateur-trice doit être visible « à l'écran » pour la majorité de la vidéo.
 - La présentation peut être filmée sur n'importe quel appareil (téléphone intelligent, appareil photo, ordinateur, etc.) Elle doit ensuite être téléchargée sur Youtube et soumise sous forme de lien à l'adresse suivante : interski@snowpro.com.
- e) Assurez-vous que l'audio est perceptible.
- f) Consultez la [rubrique de marquage](#) pour connaître les critères d'évaluation.
 - Les commentaires reçus lors des stages offerts par le/la candidat-e (formateur-trice) ou son implication dans une école de neige seront aussi pris en considération dans le processus de sélection.

5.3.3 Sélection #3 Horaire et échéanciers

- La date limite pour le dépôt de la vidéo à interski@snowpro.com est le 28 mars 2025.

5.3.4 Annonce prévue de la composition de l'équipe Interski de l'AMSC 2027 : 24 avril 2025

5.3.5 Frais : Il n'y a pas de frais de participation associés à la sélection # 3.

6. Dépenses des participant-e-s

6.1 Toutes les dépenses engagées par les candidat-e-s lors du processus de sélection seront aux frais de ces derniers.

6.2 Aucune aide financière ne sera fournie par l'AMSC pendant le processus de sélection.

6.3 Veuillez noter qu'il n'y a pas de rémunération offerte aux membres de l'équipe pour la participation à Interski.

6.3.1 Les dépenses liées à l'événement Interski lui-même seront couvertes par l'AMSC.

6.3.2 Les membres de l'équipe recevront une description détaillée des dépenses admissibles.

6.4 Les membres de l'équipe Interski seront payés conformément à leur contrat de formateur-trice s'ils travaillent aux événements organisés pour les membres de l'AMSC (ex : Camp Journées Pro de l'équipe Interski au printemps)

7. Affectations de la délégation et des entraîneurs de l'AMSC

En plus de l'équipe elle-même, le directeur général de l'AMSC agira à titre de chef de la délégation du Canada dans le cadre d'Interski 2027. La gestionnaire des programmes, le gestionnaire des produits et de l'éducation ainsi que le responsable principal, entraînement et développement des formateurs et des formatrices de l'AMSC, formeront l'équipe opérationnelle chargée d'élaborer le meilleur programme et le meilleur calendrier pour préparer pleinement l'équipe à la première performance du Canada à Vail 2027. Au cours de la phase de préparation, ou d'entraînement, de janvier 2026 à avril 2027, diverses affectations d'entraîneurs seront mises à disposition pour aider l'équipe à se concentrer sur des buts ou des objectifs spécifiques définis pour chaque étape du programme d'entraînement de l'équipe. Les personnes intéressées à faire du bénévolat en tant qu'entraîneur-se consultant-e pour de tels éléments d'entraînement sont encouragées à écrire une lettre d'intérêt au responsable principal, entraînement et développement des formateurs et des formatrices, au plus tard le 25 janvier 2025. Toutes les offres d'implication seront les bienvenues.

8. Juges et sélection des juges

8.1 Une équipe de juges sera nommée pour aider au processus dans les sélections #1, #2 et #3

8.2 L'équipe de juges comprendra à la fois le personnel de l'AMSC et des membres de l'organisation qui satisferont aux conditions préalables ci-dessous.

8.3 Jusqu'à 6 juges (3 Est, 3 Ouest) seront sélectionnés en fonction du format ci-dessous

8.4 Conditions préalables du jury

8.4.1 Certification de niveau 4

8.4.2 Le statut de formateur·trice de niveau 4 est considéré, mais n'est pas une condition préalable obligatoire.

8.4.3 La sélection sera basée sur les demandes reçues. Une représentation régionale et démographique sera aussi prise en considération.

8.5 Format et échéancier de sélection du jury

8.5.1 Soumettre une vidéo (français ou anglais)

8.5.1.1 Répondre aux questions suivantes :

- Décrivez ce que vous apporteriez à l'équipe de juges ?
- Quelle a été votre expérience antérieure à Interski ?
- Des détails supplémentaires que vous souhaitez ajouter ?

8.5.1.2 Envoyer votre vidéo à interski@snowpro.com

8.5.1.3 Les vidéos déposées seront examinées par le personnel entraîneur.

8.5.1.4 Date limite pour soumettre votre candidature : 29 novembre 2024

8.5.1.5 Confirmation de l'annonce des membres de l'équipe du jury: 30 décembre 2024

8.6 Responsabilités et tâches des juges

8.6.1 Les juges peuvent être impliqués dans l'un ou l'ensemble des éléments ci-dessous :

- Sélection #1 Évaluation des vidéos
- Sélection #2 Évaluation des descentes notées
- Sélection #3 Évaluation des vidéos publiées sur les réseaux sociaux

8.6.2 Les juges seront rémunérés conformément au contrat du / de la formateur·trice pour leur participation à la sélection #1.

8.6.3 Les juges seront compensés monétairement pour 3 jours selon leur taux de formateur·trice pour faire une évaluation écrite des vidéos des participant·e-s de la sélection #2.

8.6.4 Les juges sont assujettis à tous les éléments du contrat du formateur et de la formatrice, y compris les politiques de confidentialité et de conflit d'intérêts.

9. Après la sélection

9.1 Camp d'entraînement de l'Équipe Interski et Camp Journée Pro Interski

Après la sélection finale de l'équipe Interski, un camp d'entraînement de l'équipe aura lieu en janvier 2026 pour « entraîner » l'équipe, mettre l'accent sur les messages Interski, filmer des séquences vidéo, présenter l'équipe et les impliquer au sein des membres de l'AMSC. L'endroit est à confirmer.

ANNEXE A.

INTERSKI 2027 - SÉLECTION VIDÉO

Cette rubrique vise à fournir aux candidats et aux candidates de l'Équipe Interski un cadre pour ce qui sera évalué sur leurs présentations vidéo, plus précisément sur l'utilisation des cinq habiletés et la relation entre la vitesse et la technique.

RUBRIQUE DE MARQUAGE (pointage)

Technique (70 %)

1. Équilibre (10 points)

- a. 0-2 : Mauvais équilibre, utilisation limitée des articulations.
- b. 3-5 : Un peu d'équilibre, corrections occasionnelles nécessaires.
- c. 6-8 : Bon équilibre, engagement des articulations de façon constante.
- d. 9-10 : Excellent équilibre, engagement efficace à toutes les vitesses.

2. Rotation (10 Points)

- e. 0-2 : Contrôle minimal du bas du corps ; mauvaise forme de virage.
- f. 3-5 : Une certaine rotation du bas du corps ; vitesse pas constante.
- g. 6-8 : Principalement dirigé par le bas du corps ; bon contrôle et virages ronds.
- h. 9-10 : Contrôle de rotation exceptionnel ; virages ronds et constants.

3. Mise à carres (10 points)

- i. 0-2 : Mauvaise prise de carres ; dérapage sur toute la courbe.
- j. 3-5 : Mise à carres peu constante ; adhérence partielle.
- k. 6-8 : Bon contrôle des carres ; gestion efficace de la vitesse et de la direction.
- l. 9-10 : Excellente mise à carres; mouvements précis dans des conditions variées.

4. Pression (10 points)

- m. 0-2 : Pression inconstante affectant la forme du virage.
- n. 3-5 : Un certain contrôle ; la performance est affectée.
- o. 6-8 : Bon contrôle de la pression ; transitions douces entre les virages.
- p. 9-10 : Excellent contrôle ; fluide et puissant tout au long de la courbe.

5. Coordination (10 Points)

- q. 0-2 : Mouvements incohérents ; mauvais contrôle global.
- r. 3-5 : Une certaine coordination ; performance variable.
- s. 6-8 : Mouvements principalement coordonnés ; contrôle efficace.
- t. 9-10 : Mouvements très précis et coordonnés ; efficace dans toutes les conditions.

Les objectifs: L'équilibre entre vitesse et technique (30 %)

- u. 0-2 : Technique sacrifiée pour la vitesse ; perte de contrôle.
- v. 3-5 : Accélération fréquente, exécution incohérente.
- w. 6-8 : Bon équilibre entre la vitesse et la technique ; quelques erreurs.
- x. 9-10 : Excellent équilibre ; rapide avec précision et contrôle.

Total des points

6. **Total des points possibles: 100 %**